

Critères de levée du confinement pour les patients âgés atteints de Covid-19

Conséquences pour entrées – sorties en court séjour, SSR, SLD dédiés

Version 1 - 27 mars 2020

PREAMBULE

Plusieurs unités gériatriques de court séjour, de SSR, voire de SLD dédiées Covid-19 ont été créées et continuent de se créer sur l'APHP. De plus dans les services dédiés d'autres spécialités, des patients âgés sont hospitalisés. Se constituent donc des filières gériatriques dédiées Covid-19 dont il faut optimiser la fluidité pour répondre au mieux aux besoins des patients âgés atteints de Covid-19.

Dans ce cadre, se pose quotidiennement la question de la durée de séjour « minimale » dans un secteur dédié, correspondant à la durée de confinement hospitalier.

CRITERES DE LEVEE DU CONFINEMENT CHEZ UN PATIENT AGE ATTEINT DE COVID-19

- à partir du 10ème jour après le début des symptômes
- ET au moins 48 heures après amélioration des symptômes : amélioration de la dyspnée, fréquence respiratoire < 22/mn, température < 38°5C
- AVEC, lors de la levée du confinement, des précautions gouttelettes et contact pendant les 14 jours suivant la levée du confinement
- Au-delà de ces 14 jours les mesures peuvent être levées.

NB : - la toux peut persister longtemps et n'a volontairement pas été retenue comme symptôme « bloquant »
 - les prélèvements virologiques ne sont pas recommandés pour la décision de levée du confinement
 - il est donc primordial de noter systématiquement le J1 des symptômes et le jour de disparition des symptômes

CONSEQUENCES POUR LES DECISIONS ENTREES-SORTIES EN FONCTION DU SECTEUR GERIATRIQUE

- **Patient sortant de court séjour Covid-19, nécessitant un séjour en SSR :**
 - possible dès J10 après le début des symptômes, sous réserve des 48h après amélioration des symptômes et de l'état clinique permettant une prise en charge raisonnable dans une structure de SSR
 - séjour en SSR dédié post-covid-19 pendant 14 jours (précautions gouttelettes et contact) puis soit transfert en SSR « standard » sans mesure particulière soit retour à domicile.
- **Patient atteint de Covi-19 pris en charge en SSR ou SLD dédié depuis le diagnostic**
 - passés les 10 premiers jours des symptômes, maintien dans l'unité dédiée pour les 14 jours suivants (précautions gouttelettes et contact) puis retour possible dans une unité de SSR ou SLD « standard » sans mesure particulière.
- NB : Deux patients atteints de COVID-19 peuvent être hospitalisés en chambre double.

REFERENCES

Avis relatif aux critères cliniques de sortie d'isolement des patients ayant été infectés par le SARS-CoV-2, HCSP 16 mars 2020

REDACTION	VALIDATION	APPROBATION
Dr Sandra FOURNIER Service de Prévention du Risque Infectieux-Siège APHP Pr Eric PAUTAS Chef de service - Court Séjour Gériatrique Hôpital Charles Foix <i>Signature sur l'original papier</i> Date de rédaction : 27 Mars 2020	Dr. Sandra FOURNIER Service de Prévention du Risque Infectieux-Siège APHP <i>Signature sur l'original papier</i> Date de validation : 27 Mars 2020	Christine GUERI Directrice département Qualité Partenariat Patient-Siège APHP <i>Signature sur l'original papier</i> Date d'approbation : 27 Mars 2020
Destinataires : <i>Equipes Opérationnelles d'Hygiène, Présidents de CLIN, Directeurs Qualité</i>		